



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement



Distr.  
GENERALE

UNEP/WG.78/9  
23 février 1983

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Groupe de travail spécial  
constitué d'experts juridiques et techniques  
chargés de l'élaboration d'une convention  
cadre mondiale pour la protection  
de la couche d'ozone

Deuxième partie de la deuxième session  
Genève, 11-15 avril 1983

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. Ouverture de la réunion

La deuxième partie de la deuxième session sera ouverte le lundi 11 avril 1983 à 10 h 30, au Palais des Nations, à Genève.

2. Election du Bureau

Les participants à la réunion éliront un président, un vice-président et un rapporteur.

3. Organisation des travaux

Les participants détermineront la façon dont les travaux de la deuxième partie de la deuxième session devront être organisés. (Il est suggéré que les délibérations aient normalement lieu en séance plénière et que des petits groupes de travail soient constitués selon que de besoin, étant entendu que l'interprétation ne sera assurée que pour une seule séance à la fois.)

4. Examen d'une convention cadre mondiale pour la protection de la couche d'ozone

Le mandat de la réunion, tel qu'il est énoncé au paragraphe 3 de la décision 10/17 relative à la protection de la couche d'ozone que le Conseil a adoptée le 31 mai 1982, est d'élaborer plus avant un projet de convention, compte tenu des renseignements et observations supplémentaires reçus, et d'étudier les stratégies permettant de compléter le projet de convention à l'aide d'annexes techniques et/ou de protocoles.

Les participants seront saisis des documents suivants :

- UNEP/WG.78/1/Rev.2 - Ordre du jour provisoire
- UNEP/WG.78/2 - Texte annoté du projet de convention internationale pour la protection de la couche d'ozone
- UNEP/WG.78/3 - Différentes structures et formes pouvant être données aux annexes et/ou protocoles techniques au projet de convention pour la protection de la couche d'ozone
- UNEP/WG.78/4 - Arrangements institutionnels relatifs à une convention pour la protection de la couche d'ozone
- UNEP/WG.78/5 - Procédures et difficultés d'évaluation des incidences socio-économiques des différentes stratégies qui pourraient être adoptées pour protéger l'homme et l'environnement des effets défavorables d'un appauvrissement de la couche d'ozone
- UNEP/WG.78/6 - Aspects du transfert international des renseignements techniques concernant les activités qui peuvent influencer sur la couche d'ozone
- UNEP/WG.78/7 - Incidences financières de la mise en oeuvre de la convention pour la protection de la couche d'ozone
- UNEP/WG.78/8 - Rapport du Groupe de travail sur la première partie de sa deuxième session (Genève, 10-17 décembre 1982)
- UNEP/WG.78/9 - Ordre du jour provisoire annoté de la deuxième partie de la deuxième session
- UNEP/WG.78/10 - Texte révisé du projet de convention pour la protection de la couche d'ozone, accompagné d'annotations supplémentaires
- UNEP/WG.78/11 - Document spécial sur les éléments à insérer éventuellement dans les annexes et/ou les protocoles
- UNEP/WG.78/12 - Résumé des recommandations du Comité de coordination pour la couche d'ozone

/...

Documents d'information

- UNEP/WG.69/10 - Rapport du Groupe de travail spécial constitué d'experts juridiques et techniques chargés de l'élaboration d'une convention cadre mondiale pour la protection de la couche d'ozone sur les travaux de sa première session (Stockholm, 20-28 janvier 1982).

5. Autres questions

Les participants pourront examiner la marche à suivre ultérieurement pour poursuivre les travaux du PNUE dans ce domaine.

6. Adoption du rapport

Il est prévu que la réunion adopte un rapport d'activités qui sera présenté à la onzième session du Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Directeur exécutif.

7. Clôture de la réunion

Il est prévu de clore la réunion le vendredi 15 avril 1983, dans l'après-midi, après avoir entendu les déclarations finales du représentant du Directeur exécutif et du Président.

-----

